



COURSE D'ORIENTATION

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015

« VILLIERS SOUS GREZ »

CHAMPIONNAT REGIONAL DE SPRINT



Directeur de course: Philippe PERSE
Directeur technique: Sandra OLIVIER
Contrôleur: Dominique HALLAY
Traceur: Sandra OLIVIER
Arbitre titulaire: Gérard LEFRANCOIS
Arbitre stagiaire: Eloïse LOUVET



Nouvelle carte : Villiers sous Grez (1/5000è) Mars 2015

Sprint en 2 manches:

Première manche: Championnat régional de sprint qualificatif aux championnats de France. Les horaires de départ sont tirés au sort et seront mis en ligne quelques jours avant.

La carte sera ramassée à l'issue de l'épreuve et sera disponible à la fin de la 1^{ère} manche.

Les coureurs désirant participer à la 1^{ère} manche mais sans prétendre à un titre et à une qualification, s'inscriront en Open et n'auront pas besoin d'aller en quarantaine.

Horaires départs libres pour la 2^{ème} manche ou pour les Open de la 1^{ère} manche.

Les 2 manches comptent pour le challenge régional de sprint mais seule la manche 1 est au Classement National .

Sprint en ville : Attention, ville interdite le 20/09/2015 avant 9h15 pour les compétiteurs jouant le CR de sprint et la qualification aux championnats de France

La ville reste ouverte à la circulation; respectez le code de la route, vous n'êtes pas prioritaires.

Fléchage routier: Rond point Villiers sous Grez D63D/D104

Accueil: à partir de 8h15. Entrée en quarantaine de 8h15 à 8h45. Quarantaine sur un stade.

Départs 1^{ère} manche des « qualifiables »: entre 9h15 et 11h00

Départs 1^{ère} manche des « Open »: entre 11h00 et 11h30

Départs 2^{ème} manche compétition et loisirs: Entre 10h30 et 12h30

Parking: le long de la route et sur les parkings indiqués par les signaleurs. Suivre impérativement les signaleurs et rouler doucement.

Fermeture des circuits: 13h00

Remise des prix: vers 13h00



Inscriptions: Avant le **10 septembre 2015**

pour les circuits de la manche 1 (Championnat régional ou open) sur le site FFCO

<http://licences.ffcorientation.fr/>

pour la manche 2, ce sera par fichier Excel (rappeler le N° d'inscription fédérale de la manche 1 et cumuler le paiement si 2 manches)

par courrier postal pour le paiement règlement à l'ordre de Balise 77: Florence Lagrange, Résidence Beau Site, 2B avenue du général de Gaulle, 77210 Avon.

Location de puce: 2 € (pièce d'identité ou caution de 40€ demandée)

Tarifs licenciés: ≥ HD16: 5 € par course ou 7€ les 2 HD16 et moins: 3€ par course ou 6€ les 2

Tarifs non licenciés: délivrance d'un Pass'Orientation comprenant l'assurance obligatoire

> 18 ans: 8 € < 18 ans: 6 €

Les non licenciés souhaitant être chronométrés devront fournir un certificat médical (ou une copie certifiée conforme) de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation de moins d'un an, ou présenter une licence /UNSS/UGSEL.

Circuits:

Manche 1 Circuits A1 (H20 et +), B1 (D20 et +), C1 (H14-16-18), D1 (D14-16-18), A1, B1, C1, D1, E1 (HD10-12) OPEN

Manche 2 Circuits A2 (H20 et +), B2 (D20 et +), C2 (H14-16-18), D2 (D14-16-18), E2 (HD10-12),

Les circuits seront pré-imprimés sur les cartes en papier résistant à l'eau.

Atelier découverte avec circuits loisirs LL (loisir long) et LM (loisir moyen) LP (loisir court)

Résultats:

sur place, sur le site de Balise 77: www.balise77.com, ou celui de la LIFCO: www.lifco.fr

Buvette:

Sandwiches « Balise 77 » – Pâtisseries – Boissons fraîches ou chaudes

Commerçant:

Dessus Dessous Sport aura un stand sur la zone d'accueil.

Contacts et informations:

Sandra Olivier au 01 64 24 26 41 sandra.olivier@balise77.com
<http://www.balise77.com/balise77/>



Rappel : extrait du règlement fédéral :

Article 1 - Le Championnat de France de Sprint

PRINCIPE DE QUALIFICATION

Article 1.1 - Le Championnat de France de Sprint Jeunes

Sont qualifiés :

- les coureurs figurant sur les listes haut niveau pédestres diffusées pour la saison en cours âgés de 15 à 18 ans.
- les 5 premiers jeunes gens et 5 premières jeunes filles du championnat de France de l'année précédente de 13 à 18 ans (catégories H/D14, H/D16 et H/D18), non encore qualifiés au titre précédent.
- 3 jeunes gens et des 3 jeunes filles de 13 à 18 ans (catégories H/D14, H/D16 et H/D18) issus des qualifications des championnats de ligue non encore qualifiés aux deux titres précédents ; de plus ils devront avoir réalisé un temps inférieur 150 % du temps du vainqueur.

La liste des qualifiés de la ligue régionale (extrait des résultats sous format csv) devra parvenir à la fédération 30 jours avant la date du Championnat de France, délai de rigueur, par la ligue régionale.

Ces championnats sont obligatoirement inscrits au classement national.

Les coureurs dont la ligue n'aura pas transmis la liste pour la date indiquée ne seront pas qualifiés.

La FFCO communique la liste des qualifiés.

Article 1.2 - Le Championnat de France de Sprint Elites

Sont qualifiés :

- les coureurs figurant sur les listes haut niveau pédestres diffusées pour la saison en cours âgés de 19 ans et +.
- les 20 premiers Hommes et 20 premières Dames du championnat de France de l'année précédente âgés de 19 ans et + (catégories H/D20 et plus), non encore qualifiés au titre précédent.
- les 5 premiers jeunes gens et 5 premières jeunes filles du championnat de France Jeunes de l'année précédente (H/D18), non encore qualifiés aux titres précédents.
- des Hommes et Dames issus du championnat de ligue selon le quota calculé ainsi :
 - 4 + X Hommes et des 4 + Y Dames (supplémentaires) issus des qualifications des championnats de ligue âgés de 19 ans et + (catégories H/D20 et plus) non encore qualifiés aux trois titres précédents ; de plus ils devront avoir réalisé un temps inférieur 150 % du temps du vainqueur
 - X est fixé pour chaque ligue d'après le nombre de tranches complètes de 10 hommes valant plus de 5000 points au C.N au 31 décembre de l'année précédente (exemple : une ligue ayant 32 hommes valant plus de 5000 points aura droit à 3 places en plus des 4 attribués à chaque ligue soit un total de 7)
 - Y est fixé pour chaque ligue d'après le nombre de tranches complètes de 10 femmes valant plus de 4000 points au C.N au 31 décembre de l'année précédente

La liste des qualifiés de la ligue régionale (extrait des résultats sous format csv) devra parvenir à la fédération 30 jours avant la date du Championnat de France, délai de rigueur, par la ligue régionale.

Ces championnats sont obligatoirement inscrits au classement national.

Les coureurs dont la ligue n'aura pas transmis la liste pour la date indiquée ne seront pas qualifiés.

La FFCO publie la liste des qualifiés.